



Livret d'informations

Institut Saint Joseph

Ecole maternelle

Rue Saint Hubert 14

5590 Ciney

Sommaire

1. Calendrier de l'année scolaire 2022 - 2023
2. Contacts utiles
3. Horaires de cours
4. Accueil extrascolaire : lundi, mardi, jeudi et vendredi
5. Accueil extrascolaire : le mercredi
6. Tarifs de l'accueil extrascolaire
7. Restauration
8. Frais scolaires
9. Entrée et sortie des classes
10. Absence des élèves
11. Communication avec l'école

1. Calendrier scolaire 2022/2023

Vacances scolaires

| | |
|---------------------------------|--|
| Rentrée scolaire | lundi 29 août 2022 |
| Fête de la Communauté française | mardi 27 septembre 2022 |
| Congé d'automne (Toussaint) | du lundi 24 octobre 2022 au vendredi 4 novembre 2022 |
| Commémoration du 11 novembre | vendredi 11 novembre 2022 |
| Vacances d'hiver (Noël) | du lundi 26 décembre 2022 au vendredi 6 janvier 2023 |
| Congé de détente (Carnaval) | du lundi 20 février 2023 au vendredi 3 mars 2023 |
| Lundi de Pâques | lundi 10 avril 2023 |
| Vacances de printemps (Pâques) | du lundi 1 ^{er} mai 2023 au vendredi 12 mai 2023 <i>NOTE : le congé de printemps est donc décalé par rapport à la fête de Pâques</i> |
| Congé de l'Ascension | jeudi 18 mai 2023 |
| Lundi de Pentecôte | lundi 29 mai 2023 |
| Les vacances d'été débutent le | samedi 8 juillet 2023 |

Conférences pédagogiques

| | |
|----------------------|------------------------|
| Pour tous les élèves | 17 et 18 novembre 2022 |
| | 19 mai 2023 |

NB : il n'y a pas de garderie organisée durant ces journées.

Réunion de parents pour la rentrée scolaire

| | |
|-------------|---------------------------|
| Accueil- M1 | 13 septembre 2022 à 19h00 |
| M2 | 12 septembre 2022 à 19h00 |
| M3 | 20 septembre 2022 à 19h00 |



2. Contacts utiles

| | | | |
|---------------------------------|------------------------------------|---|--|
| Direction Mat, 1AP et 2AP | A venir (école 1) | 083/232.193 0496/28.65.33 | A venir |
| Direction 3AP=> 6AP | Madame Davin Julie (école 2) | 083/232.190 0476/61.96.83 | julie.davin@isjciney.be |
| Secrétaires de direction | Madame Matagne Anne | 083/232.191 Chaque jour sauf le vendredi après-midi. | anne.matagne@isjciney.be |
| | Madame Auspert Aurore | 083/232.190 Lundi, vendredi Mardi matin | auroreauspert82@gmail.com |
| GSM garderie | | 0492/07.50.10 (maternelle) | |
| Centre PMS | | 082/22.29.31 | cpms.dinant@belagacom.net |
| Centre PSE | | 082/ 66 72 87 | pse-dinant@selina-asbl.be |

3. Horaire de cours

| | |
|-------------|--|
| 8h25-9h15 | 1 ^{ère} période de cours |
| 9h15-10h05 | 2 ^{ème} période de cours |
| 10h05-10h20 | récréation |
| 10h20-11h10 | 3 ^{ème} période de cours |
| 11h10-12h00 | 4 ^{ème} période de cours |
| 12h-13h20 | Temps de midi : 12h-12h15 : repas 12h15-13h20 : récréation |
| 13h20-14h10 | 5 ^{ème} période de cours |
| 14h10-14h25 | récréation |
| 14h25-15h15 | 6 ^{ème} période de cours |

4. Accueil extrascolaire : lundi, mardi, jeudi et vendredi

| | |
|---------------|--|
| 6h30 à 8h25 | Garderie |
| 8h25 | Les enfants sont rangés dans la cour ou dans la salle de gym et rentrent avec leur enseignantes. Veillez à la ponctualité afin de respecter le groupe-classe et l'enseignante en activités. |
| 15h15 | Les enfants restent en classe avec leurs institutrices et sont : <ul style="list-style-type: none">- Soit repris directement par leurs parents ou une personne responsable :<ul style="list-style-type: none">→ Chez Me Annick par la porte-fenêtre de la classe ;→ Chez Me Maureen (remplaçante de Me Aurore) par le toboggan par la fenêtre,→ Chez Me Nadine par la porte-fenêtre de la classe ;→ Chez Me Isabelle par la porte-fenêtre de la classe ;→ Chez Me Christine par la salle des profs (local à côté du bureau de la direction) ;→ Chez Me Marie par la porte-fenêtre de la classe ;- Soit vont à la garderie. Les parents ne sont pas autorisés à entrer dans les classes sans autorisation. |
| 15h15 à 18h00 | Garderie |

Les encadrants, aidants et puériculteur en maternelle sont :

| | | |
|--|---|---|
| Madame Françoise  | Madame Annick  | Madame Sabine  |
| Madame Arlette  | Madame Jennifer  | Monsieur Romain  |

5. Accueil extra-scolaire : le mercredi

- ✓ GARDERIE possible à l'école de 12h00 à 13h00.
- ✓ Possibilité d'un ramassage scolaire pour l'accueil extrascolaire de l'après-midi : « l'île aux enfants » organisé par la ville de Ciney et uniquement sur inscription auprès de la responsable au [083/ 23.10.25](tel:083231025).

6. Tarifs de l'accueil extrascolaire

Les frais de garderie sont calculés mensuellement et sont envoyés aux parents/adultes responsables par konecto uniquement.
Les parents seront alors invités à effectuer un virement bancaire.

Les parents dont les enfants rentrent manger à la maison ne sont pas soumis au paiement du forfait annuel pour l'encadrement du temps de midi.

La demi-heure entamée est facturée.

| Lundi, mardi, jeudi et vendredi | |
|---------------------------------|--|
| De 6h30 à 7h00 | 0,75 € |
| De 7h00 à 7h30 | 0,75 € |
| De 7h30 à 8h25 | Gratuit |
| De 12h25 à 13h25 | Forfait de 50 €/ an (= 0,28 centimes/ jour) |
| De 15h15 à 16h30 | Gratuit |
| De 16h30 à 17h00 | 0,75 € |
| De 17h à 17h30 | 0,75 € |
| De 17h30 à 18h00 | 0,75 € |

| Mercredi | |
|------------------|------------|
| De 12h à 12h30 | Gratuit |
| De 12h30 à 13h00 | 0.75 euros |

7. Restauration

Les repas chauds seront organisés à partir du **3 octobre 2022**. Idem pour le potage.
Nous collaborons avec les équipes de l'école secondaire pour les repas.

NB : vu l'inflation des prix sur les matières premières, nous sommes en obligation d'augmenter légèrement les tarifs pour cette année scolaire.

| Repas chauds comprenant un potage, un plat et un dessert | |
|---|--|
| Inscriptions | Ils sont à réserver mensuellement via la carte que vous recevrez dans le journal de classe de votre enfant à rendre pour le <u>25 du mois précédent</u> à la titulaire de votre enfant (via son journal de class) ou au secrétariat. Les repas se paient à la réservation via <u>virement bancaire</u> sur le compte de l'école BE32 6363 0901 0102 |
| | 3,80 € / repas en maternelle |
| Remarques | Sauf en cas de maladie sous certificat médical de l'élève, tout repas non décommandé dans les temps ne pourra être remboursé. L'argent doit être versé sur le compte de l'école pour le 25 du mois précédent au plus tard. Votre virement ne doit pas être fait le 25 du mois mais au minimum 2 à 3 jours avant cette date afin d'être certain que la somme arrivera à temps. La réservation sera prise en compte dès réception de la somme. Si le paiement est postérieur à la date, votre enfant devra prendre ses tartines et le montant vous sera remboursé. |

| Potage | |
|------------------|---|
| Commandes | Possibilité de commander un potage auprès de la titulaire de votre enfant via la carte prépayée. La commande se fait le jour-même. |
| Tarifs | 5€/carte pour 20 potages |
| Remarques | La carte est à payer en liquide auprès de l'institutrice. |

8. Frais scolaires

8.1. Estimation des frais scolaires

| Frais scolaires obligatoires | Frais facultatifs (Liste non exhaustive) |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> ✓ Classe de dépaysement ✓ Activités culturelles : +- 20€ ✓ Excursion : +- 30€ ✓ Temps de midi : 50€ | <ul style="list-style-type: none"> ✓ Abonnement aux différentes revues proposées. ✓ Repas chauds/potage ✓ Photos : 10€/pochette ✓ Participation aux différentes actions à but lucratif. ✓ Collations en M2 ✓ Frais de garderie (Voir tarifs) Prix dégressif pour les familles nombreuses : <ul style="list-style-type: none"> → 80% pour le 2^{ème} enfant → 60% pour le 3^{ème} enfant ... |

8.2. Décomptes périodiques mensuels ou trimestriels

Afin de permettre aux familles d'être informées en toute transparence des frais scolaires qui leur sont réclamés, des décomptes périodiques reprenant l'ensemble de ces frais (**montants** et **objets**), seront remis aux parents via konecto.

Ces documents mentionnent en outre les **modalités** et les éventuelles **facilités** de paiement.

Dès que le montant excède cinquante euros (50 EUR), la direction, **à la demande des parents, prévoit** la possibilité d'un échelonnement sur plusieurs décomptes périodiques.

Toutes réclamations ou demande d'informations sera envoyées par mail à la direction ou aux secrétaires de l'établissement

| | Frais des temps extrascolaires | Frais scolaires obligatoires et/ou facultatifs | Repas complets |
|-------------|---|--|---|
| Objet | Garderie du matin et du soir Temps de midi | Théâtre Activité sportive Classe de dépaysement Abonnements | Repas chauds des élèves inscrits au dîner complet |
| Périodicité | Facture 1X/mois via konecto | Facture 1X/ trimestre via konecto | Facture 1X/mois via le coupon de réservation |
| Paiement | Par virement bancaire | Par virement bancaire | Par virement bancaire avant le 25 du mois précédent |

8.3. Paiements

Pour assurer une comptabilité optimale et un suivi efficace, merci d'effectuer un virement **par catégorie de frais** demandés (pas de montant global svp). Si les parents sont séparés, merci d'indiquer dans votre communication « maman » ou « papa ».

Au-delà de 50 euros, une demande d'étalement peut être effectuée auprès de la direction. Au-delà de 2 rappels de paiements, l'établissement fera appel à une société de recouvrement « TCM » afin de rentrer dans ses frais. A la fin de l'année scolaire, tout paiement non réglé sera automatiquement soumis à cette même société.

| Frais scolaires demandés | Communication | N° compte |
|------------------------------------|--|----------------------------------|
| Frais de garderie | NOM + PRENOM + classe + « garderie » (mois de...) | BE32 6363 0901 0102 |
| Temps de midi | NOM + PRENOM + classe + temps de midi <u>Si paiement étalé :</u> Indiquer « temps de midi » 1 ^{er} paiement – 2 ^e paiement... | BE32 6363 0901 0102 |
| Abonnement Piscine | NOM + PRENOM + classe + « piscine » <u>Si paiement étalé :</u> Indiquer « piscine » 1 ^{er} paiement – 2 ^e paiement... | BE32 6363 0901 0102 |
| Repas complets | NOM + PRENOM + classe + « repas complet mois de ... » L'argent doit être sur le compte pour le 25. | BE32 6363 0901 0102 |
| Activités culturelles et sportives | NOM + PRENOM + classe + « activités » 1 ^{er} trimestre – 2 ^e trimestre... | BE32 6363 0901 0102 |
| Abonnement revue | NOM + PRENOM + classe + abonnement (+ intitulé) | Paiement en liquide au titulaire |
| Classes de dépaysement | NOM + PRENOM + classe + « classe de dépaysement (+ intitulé) » <u>Si paiement étalé :</u> Indiquer « classe de sport/neige... » 1 ^{er} paiement – 2 ^e paiement... | BE96 6363 0901 0405 |

9. Entrées et sorties des classes

Début des cours

Avant 8h15, les parents qui accompagnent leurs enfants sont priés de rester dans la cour de récréation. Ils ne sont donc pas autorisés à se rendre dans la classe. A 8h15, dès la sonnerie, les élèves se rassemblent dans la salle de gym. Les institutrices viennent alors chercher leurs élèves et vont en classe pour accueillir les autres élèves.

Si les parents déposent leurs enfants après 8h30, nous demandons, par mesure de sécurité de l'accompagner jusqu'au bâtiment où il doit se rendre et ne pas le déposer seul.

Fin des cours

Les parents/adultes responsables qui viennent chercher leurs enfants à partir de 15h15 sont priés de se rendre à l'endroit indiqué précédemment en fonction de la classe de leur enfant. A la fin des cours, il vous est demandé d'attendre les enfants aux SORTIES.

Si exceptionnellement votre enfant doit quitter plus tôt l'école ou repart avec un copain, une connaissance ou autre personne non renseignée à l'école, une communication avec l'institutrice ou un encadrant ou un mot dans son journal de classe est indispensable. Sans ce dernier, votre enfant devra rester à la garderie.

A savoir que les parents des élèves qui bénéficient de séances de logopédie (ou tout autre suivi régulier) durant les heures de cours doivent demander une autorisation à la direction de l'école. Il est vivement souhaité que les suivis extérieurs se fassent en dehors des heures de cours obligatoires.

Présence des parents dans l'établissement

La présence des parents dans les couloirs de l'école est interdite sauf avec autorisation de la direction. Si vous devez à titre exceptionnel vous rendre dans l'enceinte de l'école (exemple : venir chercher un enfant malade...) entre 8h25 et 15h15, nous vous demandons de signaler votre présence au secrétariat et/ou auprès de la direction.

Stationnement

Merci de respecter les consignes de stationnement afin de garantir la sécurité des tous et le respect des riverains. Voici les lieux où il est interdit de stationner :

- devant la grille de l'école maternelle et de l'école primaire
- sur le « dépose-minute » devant l'école
- dans l'enceinte de l'école (sans autorisation préalable)
- dans l'allée de l'école primaire donnant accès à la cour de récréation
- devant les garages situés à l'arrière du bâtiment « Résidence du Parc

Toutes ces mesures ont pour objectif d'assurer la sécurité de votre enfant, merci de bien vouloir les respecter.

10. Absences des élèves

En premier lieu, merci de prévenir le secrétariat (083/232.191) le jour -même entre 8h30 et 9h00 en précisant le motif de son absence et la durée estimée. Si vous envoyez un mail, de merci de préciser également le nom, prénom de votre enfant ainsi que sa classe et sa titulaire.

1. Si l'absence se prolonge plusieurs jours, le travail sera affiché aux valves. Les parents sont autorisés à venir le récupérer en signalant leur présence au secrétariat.
2. Remplir la feuille d'absence se trouvant en annexe.
3. A partir du 3^{ème} jour, remettre un certificat médical obligatoirement.

Un enfant malade doit rester à la maison. Merci de penser à la collectivité afin d'éviter les contaminations en masse.



Nous vous rappelons que la fréquentation scolaire est obligatoire et qu'au-delà de 9 demi-jours injustifiés, nous devons en référer aux instances compétentes de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Les motifs d'absences sont validés ou non par la direction selon les critères émis dans les circulaires. En annexe, vous trouverez un modèle de justificatif d'absence à rendre automatiquement au titulaire ou à la direction de votre enfant endéans les 3 premiers jours d'absence (via le journal de classe ou par mail par exemple).

Afin de perturber le moins possible l'organisation des classes, merci de bien vouloir prendre les rendez-vous médicaux et autres en dehors des heures de cours (si possible).

11. Communications

Le journal de classe est un outil précieux entre l'école et la famille, il est donc très important de le consulter **vendredi** et de le signer !

Les communications propres à chaque classe vous seront transmises via **Konecto**.

Pour optimiser l'efficacité de notre plateforme de communications, veuillez télécharger l'application sur votre téléphone. Ainsi vous recevrez les communications directement sans ouvrir votre boîte mails.

Merci de signaler aux directions toute modification d'adresse mail ou de situation familiale afin de mettre à jour nos données. Sans cela, la transmission des messages ne passera pas.

N'hésitez pas à nous contacter également si vous avez égaré vos codes.